

LA C.E.M.T. : UNE SOURCE D'INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS INTERNATIONAUX

Vous avez dit "C.E.M.T."?

La Conférence Européenne des Ministres des Transports (C.E.M.T.) est une organisation intergouvernementale, créée par un protocole signé à Bruxelles le 17 Octobre 1953. Elle groupe les Ministres des Transports des 19 pays européens suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Turquie et Yougoslavie. Quatre pays sont associés : Australie, Canada, Etats-Unis et Japon.

Un Comité des Suppléants composé de hauts fonctionnaires (pour la France, le Directeur des Transports Terrestres) prépare les travaux du Conseil des Ministres.

La Conférence a pour objectif :

- de prendre toutes mesures destinées à réaliser, dans un cadre général ou régional, la meilleure utilisation et le développement le plus rationnel des transports intérieurs européens d'importance internationale ;
- de coordonner et de promouvoir les travaux des organisations internationales s'intéressant aux transports intérieurs européens, compte tenu de l'activité des autorités supranationales dans ce domaine.

La C.E.M.T. organise des Tables Rondes et des Symposiums. Les résultats des travaux sont examinés par les instances appropriées de la Conférence, sous l'autorité du Comité des Suppléants, afin que celui-ci puisse élaborer des propositions de décisions politiques à soumettre aux Ministres.

Le groupe des experts statisticiens

En remplacement du Groupe du Rapport annuel, composé d'experts de trois pays seulement en 1985, le Comité des Suppléants a créé un Groupe des experts statisticiens ouvert à tous les Etats membres.

Ce groupe a pour mission :

- de procéder à un examen approfondi des statistiques publiées par la C.E.M.T. afin de fixer clairement les objectifs à poursuivre et les grandes lignes d'action de la C.E.M.T. dans le domaine statistique. Il est nécessaire de résoudre les problèmes posés lors de l'utilisation des statistiques ;
- de coordonner et d'harmoniser dans la mesure du possible les statistiques de la C.E.M.T. avec celles d'autres organisations internationales ;
- d'examiner l'éventualité de la publication de statistiques dans de nouveaux domaines ;
- d'établir les définitions précises des données recherchées en élaborant une méthodologie et des règles communes pour les réponses à fournir aux questionnaires ;
- d'étudier les solutions permettant d'améliorer le fond et la forme des publications et le traitement des données.

**Les travaux du
groupe des
experts
statisticiens**

La France, en l'occurrence l'O.E.S.T., s'est vu confier la présidence du Groupe des experts statisticiens.

Depuis sa création le groupe s'est livré à un travail d'**amélioration des publications**. En particulier pour les annales statistiques de transport, les délais de publication ont été réduits et la constitution d'un glossaire, a été entreprise. Ce **glossaire** doit permettre une collecte de meilleure qualité des informations et surtout faciliter la tâche des utilisateurs. La France a entrepris ce travail dans un souci d'harmonisation avec les définitions et les méthodes employées par d'autres instances internationales (notamment la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies). La partie du glossaire relative aux transports routiers est terminée. Celle concernant le transport par chemins de fer est en *cours de révision*. Le chapitre sur le transport par navigation intérieure sera abordé début 1988.

Par ailleurs, les travaux du groupe ont porté en priorité sur le **recueil de données en matière de trafic international** proprement dit (au sens "transport" et non "commerce extérieur").

Ainsi, dans les annales statistiques de transport, des premières informations ont été collectées sur les flux de trafic de marchandises (exprimés en tonnes) selon les pays de chargement et de déchargement, pour les transports par route (avec distinction entre véhicules nationaux et véhicules de toutes nationalités) et pour les transports par chemin de fer. Des divergences importantes entre les différentes réponses des pays membres ont été constatées, même pour le transport par chemin de fer. Afin de surmonter ces difficultés et d'obtenir des données comparables, le groupe des experts a donné son accord pour envoyer aux pays membres un questionnaire, afin de préciser sur quels critères ont été établies les statistiques (mode, pays de chargement et de déchargement qui devraient être différents des pays d'origine et de destination, passage en entrepôts, etc.).

Connaître le **transit** est essentiel en particulier pour la France. La République Fédérale d'Allemagne chargée d'étudier cette question, prépare un document sur les moyens à mettre en oeuvre pour obtenir l'information.

Les orientations futures du groupe consisteront en une approche "transport" du trafic maritime entre pays membres et une introduction des concepts de la comptabilité nationale en matière de transports internationaux.

**Un accès facile à
l'information**

La C.E.M.T. est dotée d'un **Centre de Documentation automatisée** sur l'économie des transports. Le Secrétariat est rattaché administrativement au Secrétariat de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (O.C.D.E.) qui assure la diffusion de ces publications*.

En matière de statistiques de transport, la C.E.M.T. publie régulièrement :

- Le dépliant annuel sur l'évolution des transports
- Le rapport statistique sur les accidents de la route
- les annales statistiques de transport : évolution des investissements, des infrastructures, des matériels et des trafics.